

SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE

Services des Eaux et des Assainissements

Bascous, Beaumont sur l'Osse, Bretagne d'Armagnac, Castelnau d'Auzan, Cazeneuve, Courrensan, Eauze, Fourcès, Gondrin, Labarrère, Lagraulet du Gers, Lannepax, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Montréal du Gers, Mouchan, Noulens et Ramouzens



Bordereau de dépôt de pièces jointes à votre demande de permis de construire concernant l'assainissement collectif et non collectif

N° de Permis de construire :

Nom et Adresse du pétitionnaire :

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

- plan de situation du terrain
- plan de masse des constructions à édifier ou à modifier, avec position des éléments **de prétraitement et traitement, ventilations** associées le cas échéant
- plan de composition de l'immeuble indiquant la destination des pièces

Pièces à joindre selon la nature et la localisation du projet

Si le projet concerne une habitation individuelle

Votre projet est situé en zone d'assainissement collectif

- plan en coupe : fil d'eau des effluents jusqu'à la boîte de raccordement
- plan d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées
- rejet de piscine

Votre projet est situé en zone d'assainissement non collectif

- annexe à la demande de permis de construire installation du dispositif d'assainissement non collectif
- plan de masse coté
- plan en coupe : fil d'eau des effluents jusqu'au traitement et à l'exutoire éventuel
- plan d'évacuation des eaux pluviales et rejet de piscine le cas échéant
- justificatif du choix de la filière (carte d'aptitude des sols, étude à la parcelle, autre ...)
- autorisation de rejet des effluents traités dans le cas d'une filière drainée (mairie, particulier, Conseil Général, DDE, syndicat de communes, ...)

Si le projet concerne un immeuble autre qu'une habitation individuelle

Votre projet est situé en zone d'assainissement collectif

- notice explicative décrivant le type d'activité, le nombre d'employés, les rejets et les consommables utilisés
- plan en coupe : fil d'eau des effluents jusqu'à la boîte de raccordement
- plan d'évacuation des eaux pluviales

Votre projet est situé en zone d'assainissement non collectif

- annexe à la demande de permis de construire installation du dispositif d'assainissement non collectif
- notice explicative décrivant le type d'activité, le nombre d'employés, les rejets et les consommables utilisés
- plan de masse coté
- plan d'évacuation des eaux pluviales et rejet de piscine le cas échéant
- plan en coupe fil d'eau des effluents jusqu'au traitement et à l'exutoire éventuel
- Etude de définition de filière justifiant le choix et le dimensionnement de ladite filière (article 14 de l'Arrêté du 6 mai 1996)
- autorisation de rejet des effluents traités dans le cas d'une filière drainée (mairie, particulier, Conseil Général, DDE, syndicat de communes, ...)